

COMMUNIQUE DE PRESSE N°004/SEC-EXECT/CNCEIB/MAI-2020

« Un millier des grumes de bois illégaux aux ports de Kinkole en cette période de COVID 19 »

Quel manque à gagner pour le trésor public et les populations riveraines...

La Coalition Nationale Contre l'Exploitation Illégale du Bois (CNCEIB) a pour mission notamment de promouvoir la gestion durable des forêts et autres ressources naturelles sur l'ensemble du Territoire National.

Du 23-24 avril 2020, la CNCEIB a effectué une mission d'évaluation dans le cadre des activités de renforcement des capacités des magistrats et autres services de l'Administration pour lutter contre la criminalité forestière à partir de Kinkole, Commune de la Nsele à Kinshasa-RDC, en vue de s'assurer que l'illégalité, déjà décriée dans le passé a diminué. Fort Malheureusement, l'illégalité, l'impunité et la corruption s'aggravent, surtout en cette période de crise sanitaire mondiale avec la pandémie du COVID 19, tel qu'avaient rapporté les témoins interrogés à ce sujet.

Au cours des échanges avec les différents services publics commis dans les différents ports de Kinkole et d'une descente sur le terrain, il a été amèrement constaté:

- L'afflux massif des bois d'origine illégale dans les ports en provenance des provinces forestières de la Tshopo, Tshuapa, Mongala, de l'Equateur et de Maï ndombe ;
- Le gros des cargaisons sont acheminés en radeaux flottants entrainant même la destruction des panneaux de signalisation sur le fleuve à la base des accidents mortels :
- La vente des grumes dans les ilots situés au large des ports de Kinkole et des environs;
- La complicité de certains services de l'Etat commis aux ports avec ces exploitants illégaux ;

Secrétariat Exécutif

18, Avenue Libération/Quartier Kingu/Commune de Selembao
Réf./ Université Pédagogique Nationale, en diagonal de l'Eglise Notre Dame de grâce
Contact: secretariatcoalition@gmail.com, philippe.nzita@yahoo.fr
+243 815171443, +243 891251830,





- Le refus de coopérer pour certains tenanciers des ports avec les inspecteurs du Ministère de l'Environnement et Développement Durable commis dans les ports pour traquer les contrevenants à la loi forestière, tels que les Ports Moleka et Edo;
- Le vol des grumes saisies en complicité avec les tenanciers des ports ;
- La non transmission des Procès verbaux de saisie de bois par les Officiers de Police judiciaire auprès du Ministère Public;
- La pollution due à la mauvaise gestion des déchets produits par la transformation du bois sur place par les tenanciers des engins de transformation;
- L'abandon des grumes dans les ports par les propriétaires dépourvus des documents autorisés;
- La prédominance des amendes transactionnelles au mépris des condamnations surtout lorsqu'il s'agit des récidivistes ;
- La démotivation des agents de l'Etat commis au port suite à l'impaiement de leurs salaires pendant plusieurs mois ;
- Le manque de moyens logistique pour faciliter le déplacement des agents de l'Etat commis dans les ports;
- L'abondance de plusieurs milliers de grumes flottantes sous forme de lac dans les ports de Kinkole, surtout en, cette période du Covid-19;
- Des acheteurs qui examinent et évaluent les grumes de près sans s'attendre à une quelconque inquiétude des services de l'Etat;
- Existence des arrangements particuliers et une corruption généralisée, entretenue par certaines Autorités de l'Armée, de la police et de l'Administration qui fragilisent certains services de l'administration forestière commis dans ces ports.

Face à cette situation, la CNCEIB s'inquiète et fustige le manque de collaboration entre différents services commis dans ces ports et la passivité des Autorités compétentes à agir conformément à la rigueur de la loi, en prenant des mesures répressives et draconiennes contre ces criminels environnementaux visibles à Kinkole et qui commercialisent leur bois de source illégale en toute impunité au détriment du trésor public, de l'environnement et des droits des populations locales et autochtones.

Secrétariat Exécutif



La CNCEIB monte donc au créneau et informe l'opinion de l'existence visible des radeaux de grumes d'origine illégale à Kinkole qui nécessite une coordination des services de l'Administration et du parquet de Kinkole de manière à réprimer ces exploitants illégaux.

Eu égard à ce qui précède, la CNCEIB recommande aux Autorités et services compétents les mesures ci-après :

- saisir et procéder à la vente aux enchères des grumes abandonnées dans les ports de Kinkole au profit du trésor public et des populations riveraines des sites de provenance de ces bois;
- Transmettre au parquet tous les cas de saisie de grumes en vue de décourager les criminels forestiers à travers des procès exemplaires ;
- Favoriser la coordination des services du Ministère de l'Environnement et développement durable (MEDD), la police fluviale, la force navale, le commissariat fluvial, le Fonds Forestier National et le parquet pour interdire la vente des grumes dans les ilots situés au large des ports de Kinkole;
- Décentraliser et équiper les services du MEDD par des moyens logistiques et financiers conséquents pour faciliter la mobilité et le travail dans les ports ;
- Renforcer les activités de contrôle de la Direction de Contrôle et Vérification Interne (DCVI) du MEDD aux ports de Kinkole, particulièrement durant cette période de la pandémie du COVID-19;
- Mettre en place une synergie des services en vue d'évaluer régulièrement l'évolution de la situation et produire les statistiques de bois saisi de manière périodique.

Fait à Kinshasa, le 13 mai 2020

Pour la CNCEIB

Secrétaire Rée

Secrétariat Exécutif